



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Par courriel : info@staedteverband.ch

Union des villes suisses
Monsieur Martin Flügel, directeur
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par FIM/SGFIM
notre réf. A.1/2025/29 – jw
votre réf.

Lausanne, le 10 avril 2025

Loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire de la Confédération

Monsieur le Directeur,

La Ville de Lausanne partage pleinement les préoccupations et la position de l'UVS que vous nous avez soumise.

L'ensemble des mesures d'allègement proposées par la Confédération pourrait avoir des conséquences fortes sur des politiques publiques qui tiennent particulièrement à cœur à la Ville de Lausanne comme à ses habitantes et habitants dans des domaines très variés tels la culture, la politique sociale et l'asile, les infrastructures, l'énergie ou encore les hautes écoles. A ce stade, il est particulièrement complexe de chiffrer ou détailler concrètement les éventuels reports de charges qu'engendrerait un tel programme d'allègement budgétaire pour les villes. Mais le risque que les cantons ne compensent pas les baisses de financements fédéraux est très important. Par ricochet, l'échelon communal et donc les villes seront ainsi directement impactées. Ce programme est d'autant plus inacceptable qu'il s'attaque à des politiques prioritaires pour l'attractivité des villes et la qualité de vie de ses habitantes et habitants, que ce soit dans le domaine de la formation, des infrastructures ou encore en matière de politique climatique.

Les mesures dans le domaine du climat, des transports, du soutien à la rénovation des bâtiments sont contraires aux engagements que la Confédération a pris en matière de climat, que ce soit dans le domaine de la réduction des émissions ou celui de l'adaptation aux changements climatiques. Alors qu'il est urgent d'agir, ces coupes auront pour conséquence le ralentissement des politiques publiques menées en faveur de l'électrification de la mobilité, du report modal vers les mobilités actives, de la rénovation énergétique des bâtiments et de la protection de la bio-diversité pour ne citer que quelques exemples.

Par ailleurs, la réduction des participations financières de la Confédération dans les domaines des assurances sociales, de l'intégration ou de la formation de base aura d'inévitables conséquences délétères pour les publics concernés, mais également pour les villes, qui accueillent le plus grand nombre des populations les plus fragiles économiquement et/ou socialement.

Nous sommes également inquiets des impacts des différentes mesures en lien avec les EPF, les hautes écoles ou Innosuisse sur l'innovation et l'attractivité économique de notre ville mais également de la Suisse. Ces coupes substantielles auront un impact négatif sur

les milieux de la recherche. L'alternative de l'augmentation des taxes universitaires ne saurait être une solution socialement et économiquement soutenable.

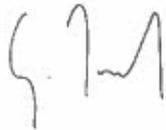
Ensuite, la réduction de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques quand bien même elle ne touche pas directement la Ville de Lausanne risque d'avoir des conséquences sur le système péréquatif en place dans notre canton. En effet, une baisse des sommes versée par la Confédération remettrait en cause les compromis trouvés entre les communes vaudoises et le canton et la reconnaissance des charges de ville-centre obtenues de haute lutte pourrait être remise en cause.

Enfin, la Municipalité vous prie de trouver joint au présent courrier le tableau souhaité.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



Annexe : Tableau